

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017**

**Objet : Adhésion au service médecine statutaire et de contrôle du Centre de Gestion du Rhône**

**Rapporteur : Christine BOULAY**

Le Centre de Gestion du Rhône met en place, à compter de janvier 2017, un service de médecine statutaire et de contrôle.

Ce service a pour finalité :

- d'effectuer les visites médicales d'aptitude aux fonctions au moment du recrutement ainsi que les visites de contrôle de justification des arrêts de travail, par un médecin agréé recruté par le Centre de Gestion ;
- de conseiller les collectivités en matière de lutte contre l'absentéisme.

Actuellement, les visites médicales d'embauche ou de contrôle sont effectuées en fonction des besoins auprès de médecins agréés du Rhône.

L'adhésion à ce service permettra de bénéficier d'un avis médical spécialisé sur les métiers territoriaux et les risques associés et de renforcer notre contrôle en matière de justification des arrêts de travail.

L'adhésion se fait par le biais d'une délibération et d'une convention prise pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

La participation financière versée en contrepartie de ce service s'élève à 0.025% de la masse salariale et permet de bénéficier d'un nombre annuel de visites fixé à 8 % du nombre des agents permanents de la collectivité.

Ainsi, pour l'année 2017, la participation financière de la Ville de Tassin la Demi-Lune s'élèverait à 750 € TTC (montant unitaire, sans taxes supplémentaires) pour 13 visites médicales d'embauche ou de contrôle, contre 1503 € TTC payés pour l'année 2015 au titre des visites médicales d'embauche et de contrôle.

Enfin, pour information, le Centre de Gestion nous a indiqué certaines collectivités du Rhône ayant adhéré à ce service à l'heure actuelle :

- Villes de Genas et Chassieu – 200 à 300 agents,
- Villes de Bron, Caluire, Rillieux – 500 agents,
- Villes de Villefranche et Villefranche Agglomération – 600 à 1000 agents
- Villes de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin : + de 1000 agents

Le Centre de Gestion est également en pourparlers avec la Métropole et la Ville de Lyon qui sont également intéressées par ce service.

**En ce sens, et suite à l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Tassin la Demi-Lune au service médecine statutaire et de contrôle du Centre de Gestion du Rhône**